

Délibération N° 2016-86

Le Conseil d'administration, en sa séance du 9 septembre 2016,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014 ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 17 juin 2016.


Le procès-verbal du Conseil d'administration du 17 juin 2016 est approuvé sous réserve des modifications demandées en séance.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 16
Présents et représentés : 24

Fait à Lyon, le 9 septembre 2016

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.